

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COMM-034
P-14786A

Pont au-dessus de la décharge du Lac des Mauves à La Minerve (chemin Séguin)
MODIFICATION DES LIMITES DE CHARGES PERMISES

Saint-Jérôme, le 28 août 2020. – À la suite de travaux sur le pont au-dessus de la décharge du Lac des Mauves à La Minerve (chemin Séguin), le ministère des Transports annonce que les limites de charges maximales sont désormais les suivantes :

- 15 tonnes pour un camion d'une seule unité (camion porteur);
- 24 tonnes pour un camion semi-remorque;
- 30 tonnes pour un train routier.

Rappelons que ce pont était jusqu'à maintenant limité à 5 tonnes pour tout type de véhicules.

Le Ministère remercie les usagers de leur précieuse collaboration. Les nouvelles limites de charges permettront une plus grande fluidité du transport des marchandises.

-30-

Pour information : Direction des communications
Ministère des Transports
Samantha Saroufim
Conseillère en communication
Samantha.saroufim@transports.gouv.qc.ca
Tél. : 450 569-3057
Ligne médias : 1 866 341-5724